

Partenariat entre l'IUT de Colmar et le SDIS 68

1. Quelles sont les conditions de recrutement ?

- Etre apte médicalement
- Avoir suivi les tests de recrutement
- Les étudiants mineurs et/ou qui n'ont jamais été sapeur-pompier peuvent postuler

2. Que faire si je suis intéressé(e) ?

Envoyer une lettre de motivation par mail (valerie.cuissot@sdis68.fr) et y joindre un curriculum vitae précisant si vous êtes sapeur-pompier volontaire dans une autre collectivité ainsi que les formations acquises, avant le **15 juin 2021**, délai de rigueur.

TOUTE DEMANDE APRES CE DELAI NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE.

3. Comment se déroule le recrutement ?

Vous recevrez une convocation par mail, vous invitant à vous présenter aux tests de recrutement du **samedi 3 juillet 2021**, se déroulant au Centre de Secours Principal de Colmar, 7 avenue Joseph Rey, 68 027 Colmar.

La journée comportera:

- L'accueil dans les salles de formation du CSP Colmar à **8h00 (groupe de 10 personnes maximum)**
- Les tests sportifs (tractions, pompes, gainage, test de Killy, Luc Léger, souplesse) ;
- L'entretien avec la commission de recrutement (5 minutes de présentation, 10 minutes de questions) ;
- La prise de mesure pour l'habillement ;
- La visite médicale ;

La fin de la journée de recrutement est prévue vers 17h pour les derniers candidats. Les candidats disposant de contraintes particulières l'après-midi sont priés de le faire savoir à Madame Valérie Cuissot (03 89 30 19 03).

A ce titre, je vous demande de vous munir de :

- Petit matériel d'écriture pour compléter votre dossier administratif ;
- Vos effets de sport (vestiaires avec douches mis à disposition) ;
- Pour les porteurs de lentilles, prévoir le nécessaire pour effectuer les tests de vision sans correction

Ainsi que des pièces administratives suivantes pour la constitution de votre dossier :

- un certificat médical du médecin traitant autorisant la pratique d'activités sportives (**cette pièce est indispensable pour pouvoir passer les tests de recrutement**) ;
- la photocopie de votre carnet de vaccination (à jour) attestant des vaccinations DTPolio, BCG et Hépatite B ;
- le compte-rendu d'une radiographie du thorax datant de moins d'un an ;
- les résultats d'une prise de sang datant de moins d'un an et comprenant un dosage de glycémie, du cholestérol, des triglycérides, des gamma-GT, des transaminases et des anticorps anti HBs et anti HBc ;
- le résultat d'une IDR à la tuberculine datant de moins d'un an ;
- la copie d'une pièce d'identité recto-verso ;
- une copie de votre permis de conduire (pour ceux qui en sont détenteurs) ;
- les photocopies de vos diplômes sapeur-pompier ;
- une autorisation parentale pour les mineurs ;
- un RIB à votre nom ;
- votre numéro de sécurité sociale ;
- 2 photos d'identité.

Le déjeuner est à votre libre convenance.

A l'issue des tests, douze candidats seront recrutés. Ils seront informés au plus tard le lundi 5 juillet.

Le port du masque est obligatoire dans les locaux du SDIS, il vous sera fourni dès votre arrivée.

4. Quelles sont les formations nécessaires pour être opérationnel ?

- Un **module transverse**, introductif aux règles de sécurité et à l'organisation générale, le vendredi 16 juillet et le samedi 17 juillet
- Un module **Equipier Prompt-secours** (EQ PS), du lundi 19 juillet au vendredi 23 juillet inclus ;
- Un module **Equipier opérations diverses** (EQ DIV), du samedi 24 juillet au mercredi 28 juillet inclus (dimanche 25 août exclus) ;
- Un module **Equipier incendie** (EQ INC), du jeudi 29 juillet au jeudi 12 août inclus (dimanche 1^{er} août et 8 août exclus) ;
- Un module **Equipier secours d'urgences au personnes** (EQ SUAP), du vendredi 13 août au dimanche 22 août (we du 14 et 15 août exclus)
- Un module **Equipier secours routier niveau 2** (EQ SR 2), du lundi 23 août au vendredi 27 août

5. Comment vais-je être formé(e) à ma future mission ?

La durée de la formation est dépendante du profil de chaque candidat retenu. Par conséquent :

1. Si vous n'avez **jamais été sapeur-pompier volontaire** (SPV), votre formation débutera le **vendredi 16 juillet au soir jusqu'au vendredi 27 août inclus** et ceci afin de valider les 5 modules d'équipier (EQ).

2. Si vous êtes partiellement formé, votre formation complémentaire vous permettra de suivre les formations non acquises et nécessaires pour être opérationnel.

Dans tous les cas, et même pour les candidats déjà détenteurs de la formation EQ INC et EQ SUAP, les 12 stagiaires seront regroupés à compter **du mercredi 28 juillet en soirée et jusqu'au vendredi 27 août inclus**, et ceci afin de suivre les modules INC, SUAP et SR.

L'objectif étant d'effectuer les éventuelles remises à niveau nécessaires, d'intégrer les particularités du SDIS 68, de découvrir le fonctionnement du CSP Colmar et de développer une forte cohésion entre les 12 stagiaires. Par ailleurs, un weekend cohésion est également envisagé le samedi 21 et le dimanche 22 août.

6. Dans quelles conditions va se dérouler la formation ?

Durant votre formation, vous avez la possibilité d'être hébergé, soit dans une chambre de l'école départementale pour les majeurs, soit au CSP pour les mineurs. Seuls les déjeuners des jours de formation seront pris en charge.

Les formations sont indemnisées.

7. Quelles missions devrais-je assurer par la suite ?

a) L'astreinte :

Le CSP doit être capable de fournir en astreinte au minimum 2 personnels SPV le jour et 6 la nuit et le weekend. Une convention est signée entre l'IUT et le SDIS afin de permettre à 3 étudiants de quitter les cours en cas d'alerte de l'astreinte et d'être indemnisé. Vous devez assurer un minimum de 1000 heures d'astreinte par an.2

Afin de réaliser une astreinte dans des délais optimaux, nous vous invitons à choisir votre logement à proximité du CSP Colmar (délai de mobilisation inférieur à 5 minutes)

b) La garde : Vous devez assurer au minimum l'équivalent de trois gardes de 24 heures par mois. Ces gardes seront indemnisées et peuvent se décomposer en six gardes de 12 heures jour ou nuit (8h – 20h ou 20h – 8h). Les gardes sont indemnisées sur la base d'un forfait.

c) La formation : Vous serez affecté(e) à une équipe de garde avec laquelle vous réaliserez des formations de maintien des acquis. Ces formations sont indemnisées.

8. Et l'habillement ?

Nous assurons votre habillement réglementaire, mais vous devrez rendre l'ensemble de vos effets à l'issue de votre engagement.

9. Pourriez-vous me décrire en quelques mots le CSP Colmar ?

- Le Centre de Secours Principal de Colmar compte un effectif de 85 sapeurs-pompiers professionnels et 70 sapeurs-pompiers volontaires.
- Il assure près de 7 000 interventions par an grâce à un effectif de garde de 21 sapeurs-pompiers le jour et 17 la nuit.

- Il comporte des effectifs spécialisés dans les domaines des risques chimiques (RCH), des risques radiologiques (RAD), du sauvetage déblaiement (SD), des interventions en milieu périlleux (GRIMP), du sauvetage aquatique (SAV), des feux de forêt (FDF) ou encore du sauvetage animalier (ANIM).
- Installé dans des structures récentes, le CSP Colmar dispose d'outils (matériels, infrastructures, ...) de réelle qualité.